

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels



1588^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 12 octobre 1967,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Ganao (Congo-Brazzaville).</i>	1
<i>Discours de M. Amerasinghe (Ceylan)</i>	4
<i>Discours de M. Bindzi (Cameroun)</i>	9
<i>Discours de M. Craw (Nouvelle-Zélande) . .</i>	13
<i>Intervention du représentant du Danemark .</i>	17
<i>Intervention du représentant de la Thaïlande</i>	17

Président: M. Corneliu MANESCU (Roumanie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. GANAO (Congo-Brazzaville): Monsieur le Président, l'ambassadeur du Congo auprès de l'Organisation, qui a pris la parole avant mon arrivée [1583^e séance] au sujet de l'inscription d'une question particulière à l'ordre du jour, vous a présenté les vives félicitations de notre délégation à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de l'actuelle session.

2. En le faisant, notre représentant entendait moins s'acquitter d'un simple devoir protocolaire qu'accomplir une mission: celle de vous exprimer la joie profonde du peuple congolais de voir le représentant d'un pays socialiste accéder à la magistrature suprême de notre assemblée. Pour nous, cet événement constitue un pas important dans la voie du retour à la vocation d'universalité de l'ONU, qui est devenue un instrument au service des impérialistes et une jungle où, après les avoir brutalement et sauvagement massacrés sur le terrain, on vient achever, sur le plan diplomatique, de manger les plus faibles qu'on désigne dans cette enceinte sous le vocable couramment admis de "petites nations".

3. Nous aimerions croire que les représentants des "petites nations" auront pleinement pris conscience de la portée historique de cet événement. Nous voudrions souhaiter que ces mêmes représentants prennent davantage conscience de l'existence au sein de l'Organisation de certains problèmes dont une solution juste contribuerait efficacement au rétablissement de l'équilibre de la maison.

4. Monsieur le Président, laissez-nous donc vous dire que votre élection est pour nous d'un bien heureux réconfort, pour ce qui précède bien sûr, mais aussi parce que vos éminentes qualités humaines, jointes à celles de diplomate consommé, nous rassurent sur la manière dont se dérouleront les débats de notre session.

5. Nos travaux s'ouvrent cette année à un moment où la paix du monde est plus que jamais menacée. Aux crises antérieures, qui sont malheureusement sans solution, est venue s'ajouter en particulier celle du Moyen-Orient. Les peuples qui étaient directement ou indirectement engagés dans la dernière guerre mondiale, voire ceux qui ne se sont pas battus, se souviennent encore des atrocités que la détestable espèce humaine a été capable de commettre contre elle-même. On sait que nul, plus que le peuple juif, n'a souffert des folies du nazisme.

6. Nous comprenons donc au Congo que le peuple juif, aujourd'hui regroupé au sein d'une nation, prenne toutes les mesures appropriées pour assurer la défense de sa patrie, si éventuellement celle-ci était l'objet d'une agression. C'est ce que nous faisons tous. Mais, au Congo, nous ne pouvons admettre que le droit légitime de se défendre, reconnu à tout un chacun, s'exerce avant même que l'attaque redoutée ait eu lieu, donnant ainsi la preuve de l'existence d'une ambition anachronique au XX^e siècle, celle de conquérir des territoires par la force des armes.

7. A l'heure actuelle, les pays sont de plus en plus nombreux à reconnaître qu'il faut une solution politique au conflit qui oppose Israël à ses voisins arabes. Cette solution, qui devra tenir le plus grand compte de la présence des réfugiés palestiniens, ne peut être envisagée avec quelque chance de succès que si un climat favorable à de négociations est préalablement créé. C'est pour cela que l'ONU, qui devrait demander à l'Etat d'Israël de se plier aux résolutions [2253 (ES-V) et 2254 (ES-V)], adoptées lors de la cinquième session extraordinaire d'urgence pour ce qui est de la ville de Jérusalem, doit, au cours de l'actuelle session, exiger de cet Etat Membre qu'il retire ses forces sur les positions d'avant le 5 juin 1964, ceci dans l'intérêt de la paix mondiale.

8. Cette paix malheureusement n'est pas menacée qu'au Moyen-Orient, où apparemment la guerre a mis aux prises des protagonistes d'une même région. Elle l'est bien plus au Viet-Nam, où l'une des plus grandes puissances du monde — la plus grande même, dit-on — intervient directement dans les affaires intérieures de l'héroïque peuple vietnamien et se livre à des actes de barbarie qui n'ont d'égal dans l'histoire du monde que les folies du nazisme que nous avons évoquées plus haut.

9. Maintes fois dans le passé, nous avons, ici comme ailleurs, condamné la brutale et barbare intervention des impérialistes américains au Viet-Nam. En le faisant, nous ne voulions pas tout simplement dénoncer un acte aussi ignoble qu'injusti-

fiable, mais nous espérons également amener les peuples du monde à prendre de plus en plus conscience de ce drame, notamment les peuples des fameuses "petites nations", qui doivent sortir de leur immobilisme, de leur indifférence coupable, pour considérer ce problème comme les concernant directement et réagir en conséquence.

10. Aujourd'hui, nous sommes heureux de constater que les pays Membres de l'ONU sont de plus en plus nombreux à demander l'arrêt inconditionnel des bombardements du Viet-Nam du Nord par les agresseurs américains. La nouvelle attitude de ces pays, dont certains entretiennent des relations poussées avec Washington, revêt à nos yeux une double et importante signification.

11. C'est d'abord la politique de chantage et de camouflage du Gouvernement américain, avec ses prétendues initiatives de paix au Viet-Nam, qui est mise à nu. On se souvient que les Etats-Unis avaient promis la cessation des bombardements de la République démocratique du Viet-Nam dès que cette dernière se montrerait disposée à négocier. On sait également que le Gouvernement du président Ho Chi Minh avait montré des dispositions dans ce sens dès janvier de cette année. Dans ces conditions, de grâce, que le très respectable représentant des Etats-Unis ne vienne plus à cette tribune, avec le cynisme qui caractérise la diplomatie du dollar, nous poser la question de savoir "par quelle procédure une solution politique peut être réalisée".

12. Ensuite, cette nouvelle attitude prouve que les peuples du tiers monde ont compris que chacun de leurs pays, quel qu'il soit, pourvu que la conjoncture internationale s'y prête, pourvu que les Américains estiment que la sécurité des Etats-Unis — ou de leurs protégés — pourrait se trouver menacée à partir de ce pays, en d'autres termes que les intérêts américains commencent à être compromis, s'il n'est pas question de s'en assurer, et pour peu que la politique de Washington se heurte dans le pays considéré à la ferme volonté et à la détermination de son peuple de vivre libre et seul maître de ses destinées — les peuples du tiers monde ont compris, dis-je, que chacun de leurs pays peut à son tour devenir un Viet-Nam.

13. Pour le Congo, cette nouvelle attitude des nations jeunes s'explique par le fait que les peuples du tiers monde ont maintenant une meilleure connaissance du problème vietnamien et qu'ils commencent à comprendre que, tout compte fait, tout pays du tiers monde est un Viet-Nam qui s'ignore.

14. C'est là une étape importante de la lutte que nous abordons et que l'héroïque peuple du Viet-Nam est en train de franchir avec courage et détermination, assuré qu'il est de remporter la victoire finale.

15. La victoire finale, d'autres pays qui luttent sous d'autres cieux, notamment en Afrique, la remporteront également. Le processus de libération nationale des peuples, qui a été pourtant le grand événement de la seconde moitié de notre siècle, n'est toujours pas arrivé à son terme. De vastes territoires de notre continent se trouvent encore sous le joug colonial. Dans certaines régions même,

les forces du mal établissent des alliances et consolident leurs positions pour la réalisation de leurs desseins machiavéliques de reconquête.

16. C'est ainsi que la situation dans les territoires sous domination portugaise demeure inquiétante. En Angola, au Mozambique, en Guinée-Bissau, des patriotes tombent chaque jour sous les balles des colonialistes attardés, soutenus par leurs alliés de l'OTAN. Nous sommes fermement convaincus que, sans l'aide matérielle et financière apportée par les monopoles et sans la collusion de certaines grandes puissances, le Portugal, malheureux petit pays qui laisse croupir sa population dans une situation endémique de sous-développement, ne serait pas, à lui seul, capable de mener sur trois fronts une guerre d'une telle envergure.

17. L'affaire rhodésienne, comme l'a dit notre Président,

"a mis à nu ce que nos partenaires occidentaux, du moins la plupart, pensent des Africains. Les tergiversations maladroites et les manœuvres dilatoires de Londres ont donné toute la mesure de la fourberie qui entache l'amitié Europe-Afrique, lorsqu'on considère par ailleurs l'attitude négative de l'un des partenaires devant le grand contentieux de la subversion, de l'apartheid en Afrique du Sud, du génocide perpétré contre les populations des colonies portugaises. Si cela continue, nos futures générations risquent de grandir dans une haine raciale qu'aura favorisée l'entêtement de quelques écervelés au pouvoir ou de quelques magnats de la haute finance".

18. En tout cas, aujourd'hui comme hier, nous rejetons catégoriquement la déclaration unilatérale d'indépendance du régime illégal de Ian Smith. Il est fort regrettable de constater que le Royaume-Uni, la Puissance administrante, se refuse depuis bientôt deux ans à mater la rébellion et à restaurer la légalité en installant un gouvernement représentatif.

19. Il est clair que les prétendues sanctions sélectives ont été un échec éclatant et n'ont eu pour seul effet que de permettre à Ian Smith et à sa clique raciste d'affermir leur position. D'ailleurs la reprise des pourparlers entre le Gouvernement de Londres et les rebelles montre à suffisance l'existence d'un plan préétabli visant à préserver les intérêts britanniques dans cette région en maintenant au pouvoir la minorité blanche.

20. Au sujet du Sud-Ouest Africain, le Gouvernement congolais constate avec amertume qu'aucun progrès n'a été enregistré jusqu'à ce jour. En effet, le Gouvernement raciste de Pretoria s'obstine dans son refus de coopérer avec le Conseil des Nations Unies pour le Sud-Ouest africain mis sur pied par l'Assemblée générale [résolution 2248 (S-V)]. Ici, comme en Rhodésie, des sanctions devraient être prises à l'encontre des récidivistes invétérés de Pretoria. Mais à quoi serviraient toutes ces sanctions, quand on sait que les grandes puissances condamnent ici l'abominable politique d'apartheid et cautionnent, en fait, l'action maléfique des tenants de la suprématie blanche pour mieux sauvegarder leurs intérêts économiques?

21. L'Afrique, dont je viens de brosser brièvement un tableau peu reluisant, a connu, ces derniers temps, un phénomène nouveau: la présence en son sein de mercenaires. Ces tueurs à gages, ces soldats de fortune qui n'ont pour toute patrie que le dollar, la livre sterling, le franc belge ou autre monnaie forte, ont pour mission d'investir et de spolier certaines régions d'Afrique. Ces méprisables aventuriers qui massacrent les paisibles citoyens ou qui les emportent comme otages, le cas échéant, vont jusqu'à vouloir imposer aux gouvernements légaux des conditions pour les moins inadmissibles. C'est une situation intolérable contre laquelle notre gouvernement s'élève car elle risque de compromettre à tout moment la souveraineté chèrement acquise de nos jeunes Etats.

22. A cet effet, un hommage particulier doit être rendu au Gouvernement français qui a pris des dispositions, l'année dernière, pour démanteler les bases de recrutement installées sur son territoire, notamment en Ardèche. Nous invitons les puissances qui entretiennent les activités des mercenaires à suivre ce bel exemple.

23. La situation qui règne en Afrique ne nous détourne nullement des autres problèmes de l'heure, en particulier de la question du désarmement, pierre angulaire de notre système international. Nous reconnaissons que quelques pas timides ont été faits dans la voie du désarmement, dont le dernier en date est le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, signé le 14 février 1967 à Mexico. Nous devons cependant froidement reconnaître également que les initiatives en vue du désarmement général et complet sont tellement timides qu'elles apparaissent comme propres à préserver un monopole et perpétuer un chantage qui n'a que trop duré à propos de l'arme nucléaire.

24. C'est ainsi que, pour nous, tant que des pourparlers francs et sincères n'auront pas eu lieu à Genève, les pays tels que la France et la République populaire de Chine qui, par leurs efforts propres, travaillent courageusement à leur accession au rang de puissances nucléaires à part entière, non seulement ont raison, mais contribueront sans aucun doute un jour et efficacement à la recherche des voies et moyens permettant d'aboutir à un désarmement général et effectif.

25. Dans tous les cas, les pourparlers sur le désarmement n'auront de sens que dans la mesure où toutes les puissances nucléaires y seront associées. Or, nous savons qu'à chacune de nos sessions tous les moyens sont mis en œuvre par les impérialistes américains pour tenir la République populaire de Chine à l'écart des Nations Unies. A ce propos, la délégation du Congo (Brazzaville) réitère ce qu'elle a dit l'année passée, à savoir qu'aucun problème de l'heure, qu'il s'agisse du désarmement, de la paix au Viet-Nam ou de la paix tout court, ne peut être réglé sans la participation effective de Pékin.

26. Les opposants à la restauration des droits légitimes de la République populaire de Chine font croire aux gouvernements qui leur sont inféodés que ce pays est si agressif que son entrée au sein des Nations Unies risque de compromettre la paix

mondiale. En réponse à cet argument fallacieux, notre délégation croit devoir rétorquer que la République populaire de Chine n'entretient aucune base militaire en dehors de ses frontières. Ces mêmes détracteurs vont jusqu'à dire que la révolution culturelle prolétarienne qui se produit en ce moment dans ce grand pays est un facteur d'instabilité qui ne milite pas en faveur du rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes. A ceux-là, nous disons encore qu'il s'agit d'un problème d'ordre intérieur, tout comme les émeutes raciales qui, chaque année, ensanglantent les Etats-Unis d'Amérique. Est-ce que, pour autant, la place des impérialistes américains a été contestée ici un jour? Qui même a osé lever le petit doigt ici pour dénoncer le génocide auquel sont soumises les populations noires du pays des Lincoln et autres Kennedy?

27. La réalité est que l'arrivée de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies romprait un statu quo ante et remettrait en cause des positions malhonnêtement acquises. Et les représentants du tiers monde ont intérêt à travailler à l'ébranlement de ces positions s'ils veulent retrouver le rôle qui leur revient dans la gestion des affaires mondiales.

28. C'est pourquoi notre délégation demande avec force l'expulsion pure et simple, de notre organisation et de tous ses organes, des émissaires de Formose, qui ne représentent qu'eux-mêmes, et la restitution au Gouvernement de la République populaire de Chine du siège qui lui revient de droit.

29. Quant à la question dite "de Corée", notre gouvernement a souligné à maintes reprises qu'elle n'est pas du ressort de l'Organisation des Nations Unies et que celle-ci n'a pas qualité pour en discuter. Nous estimons que la question coréenne, qui consiste à restaurer l'unité du territoire divisé temporairement, est une affaire intérieure du peuple coréen qui doit être réglée par lui seul et qu'aucune ingérence, soit-elle des Nations Unies, ne peut être admise.

30. C'est pour cette raison, d'ailleurs, que nous avons demandé la dissolution de la Commission qui avait été créée par l'ONU, Commission qui n'a fait du reste aucun progrès depuis 20 ans et qui consacre la division injuste de la Corée en deux Etats distincts. De l'avis de notre délégation, le principal obstacle à cette unification est l'existence de la fameuse Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Nous savons tous que le Gouvernement de Washington s'est toujours servi et se sert encore de la bannière des Nations Unies pour couvrir son occupation de la Corée du Sud et son agression contre la République populaire démocratique de Corée. L'existence de cette commission pour l'unification et le relèvement de la Corée, qui n'a rien unifié du tout mais a légalisé au contraire l'occupation de la Corée du Sud par les impérialistes américains, est en contradiction flagrante avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Force nous est de constater l'impuissance de notre organisation devant ce problème.

31. Si nous étions tentés de dire un mot au sujet des préoccupations de tous les pays et de l'Organisation

des Nations Unies sur les problèmes économiques, nous dirions tout simplement que notre pays partage, comme beaucoup d'autres, les inquiétudes du Secrétaire général, notamment lorsqu'il écrit dans l'introduction à son rapport annuel:

"Cette année encore, je ne puis m'empêcher d'exprimer la vive inquiétude que me causent le ralentissement du courant de l'aide internationale et les répercussions négatives de cette évolution sur le bilan de l'actuelle décennie du développement." [A/6701/Add.1, par. 61.]

32. Le problème de la coopération des pays industrialisés et des pays en voie de développement continue en effet à se poser avec la même acuité. Alors que la Décennie des Nations Unies pour le développement arrive à son terme, les pays fortement industrialisés continuent à élever leur potentiel économique pendant que le développement des pays du tiers monde n'évolue pas au rythme escompté.

33. C'est pourquoi notre délégation se félicite de voir adopter à Rio de Janeiro par le Conseil des gouverneurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international ^{1/} une résolution faisant appel à toutes les institutions internationales pour l'essor économique des pays en voie de développement, l'amélioration du niveau de vie de la population, la stabilisation des prix des produits de base à un taux rémunérateur. Cela appelle une mise au point des mécanismes appropriés, comprenant des engagements équilibrés tant de la part des pays producteurs que des pays consommateurs qui doivent consacrer les ressources nécessaires. Notre gouvernement espère que ce texte ne restera pas lettre morte. Puisse cette initiative être reprise et poursuivie à la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ^{2/}, afin que les efforts entrepris se traduisent par des négociations concrètes.

34. Nous ne saurions terminer notre intervention sans renouveler les remerciements du président Alphonse Massamba-Debat à U Thant, secrétaire général des Nations Unies, qui a bien voulu, sur notre demande à tous, accepter un nouveau mandat, bien que le refus de certaines grandes puissances de lui apporter une coopération sincère et indispensable dans les hautes fonctions qu'il occupe l'eût plutôt incité à se retirer. Cette attitude courageuse du Secrétaire général est appréciée à sa juste valeur par le peuple du président Massamba-Debat, qui, du reste, ne perd pas confiance en l'avenir de l'Organisation, moins encore en celui du monde.

35. Le Congo, en ce qui le concerne, croit fermement au triomphe des forces du progrès sur celles du mal. Comment d'ailleurs pourrait-il penser autrement, surtout en ce moment où il s'apprête à fêter, avec le peuple soviétique ami, dans le cadre de l'internationalisme prolétarien, le cinquantenaire de la grande

révolution d'Octobre? Cette grande victoire des opprimés sur les oppresseurs est le phare qui éclaire le chemin de tous ceux qui se battent pour se libérer, et le Congo, esclave hier, libre aujourd'hui, portera haut le flambeau de la lutte pour que renaisse demain une Organisation des Nations Unies respectueuse des principes de sa propre Charte et résolument déterminée à instaurer une paix durable à travers le monde.

36. M. AMERASINGHE (Ceylan) [traduit de l'anglais]: Il est fort agréable au Gouvernement et au peuple de Ceylan, Monsieur le Président, de vous voir occuper la présidence de l'Assemblée générale pour cette vingt-deuxième session. Au nom de mon Gouvernement et de ma délégation, je vous présente nos félicitations les plus cordiales et nos meilleurs vœux à l'occasion de votre élection à ces hautes fonctions. Nous sommes certains que l'Assemblée, dans ses débats, tirera grand profit de votre expérience et de votre compétence.

37. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour dire combien nous avons été sensibles à l'apport fait par votre prédécesseur, M. Abdul Rahman Pazhwak, représentant permanent de l'Afghanistan, qui a présidé aux travaux de l'Assemblée au cours d'une période particulièrement difficile. Nous tenons à dire notre admiration pour la sérénité, la patience et la conscience avec lesquelles il s'est acquitté d'une très lourde tâche.

38. Il a fallu aux Nations Unies 21 ans pour porter à la présidence de l'Assemblée le représentant d'un des pays du groupe socialiste. Cela est symbolique et significatif. Les Nations Unies ont atteint leur majorité et se sont révélées assez mûres politiquement pour tenir compte du processus d'évolution politique et économique qui a fait que deux idéologies politiques et économiques dominantes se sont établies en ce monde, chacune ayant droit d'exister et d'être acceptée et reconnue sans recours à la violence et à la contrainte. Chacun de ces systèmes a son efficacité et sa valeur, et l'enseignement que nous tirons de 21 ans d'expérience aux Nations Unies, c'est que ces deux systèmes politiques et économiques doivent exister dans un esprit de tolérance mutuel si nous voulons que la paix et l'harmonie règnent dans le monde.

39. Nous nous réunissons à un moment où l'on célèbre un événement d'importance historique. Il y a 50 ans, un Etat qui était à peine plus qu'un gigantesque domaine féodal, avec une économie agraire arriérée, a connu une transformation révolutionnaire, politique et économique. Aujourd'hui, nous saluons l'Union soviétique et le progrès scientifique et technologique fantastique, ainsi que les réussites économiques spectaculaires qui en ont fait l'une des deux plus grandes puissances mondiales.

40. Nous comptons que l'esprit de tolérance mutuelle qui permet aux deux systèmes et aux deux blocs d'exister côte à côte fera naître à son tour un esprit de respect mutuel qui les amènera à une coopération plus étroite dans l'utilisation de leur puissance et de leur influence pour le bien de l'humanité entière. Nous voyons fort heureusement des indices de coopération accrue entre les deux superpuissances. Ce qui peut nous donner confiance en l'avenir, c'est un développement et une accélération de ce processus.

^{1/} Assemblée annuelle des Conseils des gouverneurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de la Société financière internationale, de l'Association internationale de développement et du Fonds monétaire international, réunie à Rio de Janeiro du 25 au 29 septembre 1967.

^{2/} La session doit avoir lieu à New Delhi du 1er février au 25 mars 1968.

41. Le rapport annuel du Secrétaire général pour 1966-1967 [A/6701] est d'une lecture déprimante. La faute pourtant n'en est pas à l'auteur, mais bien plutôt à ce dont il parle, c'est-à-dire nous-mêmes. Toute mention de réussite, que ce soit sur le plan économique ou politique, est suivie d'expressions non équivoques de déception. Ce sont les réflexions mûrement pesées du Chef du Secrétariat de cette organisation mondiale, un homme dont la sincérité patente, l'intégrité morale et les convictions ne sauraient faire le moindre doute, et dont la foi en l'Organisation n'a pas fléchi devant les désillusions répétées. Sa tâche complexe, qui l'appelle souvent à concilier ce qui n'est pas conciliable, n'est pas allégée par une critique qui, même si elle procède de bonnes intentions, oublie qu'il n'y a pas place pour des expédients là où la conscience doit prévaloir.

42. Il y a deux principales régions de crise, le Viet-Nam et le Moyen-Orient. Dans chacune d'elles la situation est grave et menaçante. Bien qu'inévitablement notre attention soit attirée surtout par le Viet-Nam, où le combat continue, la crise du Moyen-Orient ne doit pas être reléguée à une place de moindre importance. Les combats ont cessé au Moyen-Orient, mais l'Organisation n'a pas encore trouvé de réponse au défi incessant jeté par Israël aux principes sur lesquels repose la Charte ainsi qu'aux résolutions adoptées par les Nations Unies à une écrasante majorité.

43. La situation qui existe à l'heure actuelle au Viet-Nam a son origine dans l'aboutissement de la lutte des Etats indochinois pour se libérer de la domination coloniale. Ce sont les Accords de Genève de 1954 qui ont consacré la fin de la domination coloniale française sur l'Indochine, et seuls ces Accords peuvent offrir un cadre approprié pour un règlement durable au Viet-Nam et le rétablissement de la paix dans cette région. Ces Accords n'étaient pas seulement l'épithète de la domination coloniale française en Orient; ils devaient être le prologue d'une ère et d'un ordre nouveaux.

44. Lorsqu'on procède à une évaluation objective du déroulement du conflit vietnamien, il faut reconnaître le fait que lorsque la lutte pour la libération nationale de la domination coloniale a pris fin dans les anciens Etats indochinois — résultat consacré par les Accords de Genève de 1954 — la balance penchait en faveur des forces de libération de Ho Chi Minh. Celui-ci renonça à cet avantage dans l'espoir que des élections auraient lieu pour permettre aux populations des deux parties du Viet-Nam d'exprimer leur volonté. La disposition des Accords de Genève prévoyant des élections en juillet 1956 en vue de la réunification du Viet-Nam était tout aussi irrécusable que les autres dispositions de ces Accords.

45. Treize ans après, les Accords de Genève méritent encore le respect universel. Les ravages de la guerre n'ont fait qu'en confirmer la validité. Il est par conséquent impératif que nous cherchions à rétablir des conditions aussi proches que possible de celles qui existaient en 1954, immédiatement après la conclusion des Accords de Genève. Cela exige la cessation inconditionnelle des bombardements sur le Viet-Nam du Nord.

46. Il est fort encourageant de constater que, d'après ce que nous disent les Etats-Unis, leur intention, leur but n'est pas de rechercher une solution militaire au Viet-Nam, mais d'aboutir à un règlement politique. Il est également encourageant de constater que, même aux Etats-Unis, de larges secteurs de l'opinion estiment que les bombardements sur le Viet-Nam du Nord ne sont plus une nécessité militaire. Ce qu'il faut, maintenant, c'est traduire en actes concrets le désir de mettre fin aux bombardements et d'arriver à un règlement politique. Ceux qui ne participent pas au conflit ont le devoir d'user de leur influence pour que ce désir se concrétise dans les faits. Nous avons également le devoir de demeurer fidèles aux principes fondamentaux des Accords de Genève.

47. L'intention à la base des Accords de Genève n'était pas de créer deux Viet-Nams, mais d'en avoir un seul. Portant, nous voyons d'aucuns affirmer que la question décisive n'est pas de savoir si le Viet-Nam du Nord viendra à la table de conférence, mais s'il y viendra fermement décidé à négocier une paix de compromis permettant au peuple du Viet-Nam du Sud de déterminer librement s'il désire ou non être gouverné par les communistes, tout en laissant le Viet-Nam du Nord suivre sa propre voie. Cette thèse s'appuie sur un postulat entièrement contraire aux intentions des Accords de Genève ainsi qu'aux objectifs de toute politique éclairée intéressant les pays divisés: le postulat voulant que ces pays restent divisés si l'une des sections désire le communisme et l'autre ne le veut pas. De tels postulats, de telles suppositions ne peuvent que perpétuer la division de ces pays et ne sont guère de nature à amener la paix. Si on appliquait strictement cette méthode, cela signifierait que tous les pays devraient être divisés selon les lignes idéologiques.

48. Mon premier ministre lui-même a exploré les possibilités de mettre fin aux hostilités au Viet-Nam et d'entamer des négociations pour rétablir la paix dans cette région. Un élément fondamental de ses propositions résidait dans le principe qu'avant tout les affaires intérieures d'un pays intéressent exclusivement son peuple et qu'aucune partie extérieure n'a le droit de s'y immiscer. Accepter ce concept, c'est accepter le principe que le peuple d'un pays doit non seulement décider de la manière dont ses affaires intérieures doivent être régies, mais également être libre de déterminer la nature du système politique qu'il désire instaurer et maintenir. Il n'y a rien de nouveau dans cette proposition ou dans ce concept. En fait, nous les admettons tous.

49. Conformément à ce principe, mon premier ministre proposait que les affaires intérieures du Viet-Nam soient réglées par des discussions entre les trois parties intéressées, c'est-à-dire le régime de Saigon, le Front national de libération du Viet-Nam du Sud et le Gouvernement du Viet-Nam du Nord, ceux-ci devant pouvoir se réunir à l'abri de toute ingérence de l'extérieur pour discuter, en tout premier lieu, les conditions préalables d'un cessez-le-feu. Mon premier ministre espérait que si une telle conférence avait lieu tout accord auquel elle parviendrait devrait pouvoir engager d'autres pays également, puisqu'il traduirait les désirs de l'ensemble du peuple vietnamien.

50. Parmi les conditions préalables à un cessez-le-feu, la première est l'arrêt des bombardements sur le Viet-Nam du Nord, devant être suivi par un accord sur les procédures intérimaires propres à assurer le statu quo, ainsi que par l'arrêt de toute activité de guerre par toutes les parties. D'autres conditions, comme celles du retrait de toutes les troupes étrangères et de tout le personnel militaire étranger et de la suspension de l'aide militaire, sont conformes aux dispositions des Accords de Genève. Au cours de nos discussions avec les Nord-Vietnamiens, nous avons pu constater qu'ils admettent la possibilité de traiter des deux situations séparément — c'est-à-dire la situation au Viet-Nam du Nord et la situation au Viet-Nam du Sud, bien que ces deux situations posent un problème unique.

51. En ce qui concerne le Sud, le Gouvernement du Viet-Nam du Nord refuse de reconnaître le statut du régime de Saïgon et insiste pour que le Front national de libération du Viet-Nam du Sud soit considéré comme le seul représentant de la population du Sud. Ceci pourrait sembler soulever certaines difficultés, mais cet obstacle ne devrait pas s'avérer insurmontable. Ce n'est qu'une autre manifestation du durcissement des attitudes qui se produit lorsque les hostilités se prolongent et nous ne devrions pas, pour autant, désespérer d'obtenir une détente à la suite de la cessation des bombardements, ce qui, à son tour, provoquerait le léger changement d'humeur pouvant conduire à une formule qui permettrait à tous ceux qui ont un intérêt dans la situation au Sud d'être amenés à participer ensemble à des négociations.

52. Au Viet-Nam du Sud, nous voyons plusieurs pays avec lesquels nous entretenons d'étroites relations d'amitié engagés dans des activités que nous avons formellement désapprouvées. Nous l'avons fait parce que nous estimons que la cause de la paix est d'importance suprême.

53. Je passe maintenant à l'autre secteur en proie à une crise tout aussi grave: le Moyen-Orient. Pour la troisième fois depuis que les Nations Unies existent, les combats ont éclaté dans la région. Et, à chaque fois, la lutte a été plus dure, les pertes plus élevées et les souffrances plus grandes. Mais alors que dans les précédentes occasions la stabilité avait pu être rétablie dans une certaine mesure et l'autorité des Nations Unies avait pu, malgré le refus d'Israël d'accepter la présence des Nations Unies sur son territoire, s'affirmer, la situation qui existe aujourd'hui est infiniment plus inquiétante.

54. Les efforts qu'ont faits le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale au cours de sa session extraordinaire d'urgence pour parvenir à un règlement pacifique ont jusqu'ici échoué. Nous constatons que les appels et les décisions de l'Assemblée générale, loin d'être respectés, ont été jusqu'à présent totalement ignorés, même lorsqu'ils avaient été approuvés à la plus grande unanimité réalisable dans cette organisation. Mais l'élément le plus inquiétant, dans la situation actuelle, est encore la détermination cynique d'Israël de rester en possession des vastes territoires qu'il a occupés à la suite des opérations militaires, et de les absorber d'une manière permanente en tout ou en partie à l'intérieur de ses frontières en y établissant des colonies israéliennes permanentes. Nous

assistons là à une démonstration de la forme la plus récente de colonisation, qui confirme les plus vives craintes des Arabes. De tels actes ne sont pas de nature à amener un règlement.

55. Le problème des réfugiés s'est aggravé. Maintenant, d'autres milliers d'Arabes ont perdu leurs foyers ancestraux et sont traités comme des épaves humaines. Le canal de Suez demeure fermé au trafic international. Non seulement sa fermeture inflige des pertes considérables et douloureuses à la République arabe unie, mais elle impose un lourd fardeau financier à tous les pays en voie de développement situés à l'est de Suez, qui dépendent si grandement du mouvement régulier du trafic par le canal et qui sont maintenant obligés de puiser dans leurs réserves amoindries de devises étrangères pour payer les frets plus élevés entraînés par le détour du cap.

56. Ceylan a toujours appuyé le droit d'Israël à exister dans la paix et la sécurité. Nous continuons d'affirmer ce droit. Mais l'exigence posée par Israël d'une reconnaissance par les Etats arabes, en tant que condition préalable à toute négociation, est à notre avis imprudente, inopportune et indéfendable. La reconnaissance doit être l'aboutissement et non le début d'un processus de réconciliation.

57. Si nous avons bien compris l'argument ou l'excuse avancés par Israël, c'est qu'il ne peut se retirer des territoires dont il s'est emparé pendant la guerre à moins que sa sécurité ne soit garantie, et il prétend qu'une telle garantie ne peut être assurée que par un règlement directement négocié entre lui-même et le monde arabe.

58. La guerre de six jours, au mois de juin dernier, fournit la réfutation la plus concluante de cet argument et de ce plaidoyer. Une nation qui aurait réussi à s'équiper elle-même d'un matériel suffisant et à conserver à son économie une puissance suffisante pour pouvoir infliger de si lourdes destructions à autrui, pour acquérir et conserver de si vastes gains territoriaux par la voie d'opérations militaires, comme Israël a réussi à la faire au cours de la guerre de juin, ne saurait affirmer que son existence et sa sécurité étaient en danger. Nous savons parfaitement qu'Israël a dû, dans le passé, faire face à un barrage de menaces, mais si des menaces orales diffusées par la presse et la radio devaient être considérées comme une agression que l'on ne puisse endiguer que par un recours préemptif à la force, la guerre serait aujourd'hui endémique dans le monde. L'attitude actuelle d'Israël crée le sentiment inconfortable qu'il cherche à s'accrocher à ses acquisitions en posant des conditions exigeantes de règlement.

59. La fermeture continue de canal, dont la réouverture pourrait pourtant se faire sans le moindre danger pour la sécurité d'Israël, est un coup direct dirigé non seulement contre les Etats arabes, mais, en fait, contre tous les pays d'Asie qui comptent sur cette voie navigable pour un commerce d'importance vitale pour leurs intérêts économiques. Une nation qui fait appel à la compréhension du monde ne devrait pas rançonner une si grande partie de ce monde. Mais qu'il soit bien clair que, quelque graves que puissent être les difficultés que nous impose la fermeture du canal, nous ne voulons pas pour assurer la réouver-

ture du canal brader un pouce des intérêts arabes, ou des droits arabes, ni un principe important.

60. Ces droits et ces principes que nous sommes appelés à défendre dans le cas actuel ont été clairement énoncés par nous au cours de la session extraordinaire d'urgence. La République arabe unie doit avoir — et elle en a le droit — le contrôle administratif total du canal de Suez et des droits territoriaux souverains sur celui-ci. Notre organisation ne devrait jamais tolérer ni approuver que l'on arrache ou restreigne ces droits par l'emploi de la force. En ce qui concerne la revendication d'Israël quant à son droit de passage inoffensif dans le golfe d'Akaba, la position de Ceylan a été — et demeure — que les événements de 1956 et ce qui s'est passé par la suite n'ont pas affecté et ne pouvaient pas modifier le statut quo antérieur à 1956 quant aux droits juridiques des parties intéressées. Avant 1956, la République arabe unie avait le droit de contrôler la navigation dans le détroit de Tiran, et en fait elle effectuait ce contrôle. En l'absence de décision judiciaire internationale sur la revendication israélienne d'un droit de passage inoffensif dans le golfe d'Akaba, la question n'est pas encore réglée. Le recours à la force comme moyen de règlement ne saurait, cependant, être approuvé par notre organisation.

61. Si nous voulons défendre les principes de la Charte, il faut que les Nations Unies fassent toute la pression possible sur Israël pour l'amener à se retirer sur les positions qu'il occupait avant le 5 juin 1967, et elles doivent insister pour que ce retrait ne soit pas soumis à des négociations ou à des conditions préalables.

62. La crise du Moyen-Orient représente la menace la plus grave au prestige et à l'autorité morale des Nations Unies. Beaucoup, je dirai même tout l'avenir des Nations Unies en tant que gardiennes de la paix et de la sécurité internationales, dépend de la capacité de l'Organisation à agir, et à agir promptement et efficacement, dans la situation au Moyen-Orient. Si elles échouent, elles se trouveront réduites à la situation de réfugié moral.

63. La présentation simultanée par les Etats-Unis et l'Union soviétique de projets identiques de traité de non-prolifération^{3/} constitue une preuve encourageante du désir qu'ont les deux superpuissances de coopérer l'une avec l'autre pour limiter la propagation de la terreur nucléaire. Mais le projet n'est encore qu'une expression d'intention; il est incomplet et ne contient aucun accord sur le problème extrêmement important de l'inspection internationale; il ne nous rapproche pas du désarmement général et complet; il n'empêche pas la prolifération des armes nucléaires chez ceux qui les possèdent déjà. Ce projet de traité limite et réserve un privilège sans imposer la moindre restriction à l'exercice de ce privilège par ceux qui se le réservent ainsi.

64. Plus urgente qu'un traité de non-prolifération tel que celui prévu est l'extension aux essais souterrains du traité existant d'interdiction partielle des essais nucléaires. Cela aurait le même effet que l'actuel projet de traité de non-prolifération et, de plus,

arrêterait le processus de développement des armes nucléaires par les puissances nucléaires.

65. Les autres défauts du projet actuel de traité de non-prolifération sont qu'il omet d'interdire l'emploi des armes nucléaires en général contre les pays non nucléaires et qu'il ne comporte aucune disposition pour la sécurité et la protection des pays non nucléaires contre des attaques nucléaires.

66. Bien que les crises politiques, qui continuent de menacer la sécurité internationale, retiennent notre attention immédiate, les problèmes économiques qui continuent d'affliger les pays en voie de développement nous préoccupent et nous intéressent au même titre. C'est une vérité première que de dire que les grandes disparités économiques ne font qu'accentuer le mécontentement politique, que ce soit à l'échelle nationale ou à l'échelle internationale.

67. Les Nations Unies et leurs organisations connexes ont été appelées, au cours des dernières années, à assumer dans ce domaine des responsabilités sans cesse croissantes. La proclamation de la Décennie des Nations Unies pour le développement avait pour but de mobiliser l'opinion mondiale et de servir de force psychologique pour appuyer une action internationale concertée destinée à stimuler une croissance et un développement économiques dans les pays en voie de développement.

68. La Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) a été créée, en décembre 1964, en tant qu'organisation spéciale chargée de traiter de toutes les questions de commerce international exerçant un effet sur le développement économique, aux fins de faire disparaître, les inégalités, les pratiques restrictives et les politiques qui ont entravé la croissance économique, en les remplaçant par des formes plus positives de coopération économique internationale.

69. La Décennie du développement est devenue le slogan du nouvel élan, tandis que la CNUCED est devenue l'espoir principal des économies fléchissantes et vacillantes du monde en voie de développement. Le résultat combiné de la déclaration de la Décennie pour le développement, avec tout ce qu'elle comporte, plus trois ans d'efforts effectués par la CNUCED a, cependant, été décevant. La Décennie pour le développement, qui n'a plus que deux ans devant elle, pourrait bien figurer dans l'histoire en tant que "Décennie des déceptions", à moins que les réalisations d'une deuxième décennie ne viennent combler les espoirs déçus et les promesses non réalisées de la première. Pour que les 5 p. 100 d'accroissement annuel prévus pour la fin de la Décennie soient à portée de la main de la plupart des pays en voie de développement, il faudrait que se produise quelque chose comme une amélioration presque miraculeuse à la fois dans les termes de l'échange pour les pays en voie de développement et dans les termes et le volume de l'aide en capitaux qu'ils reçoivent.

70. Sur 47 pays en voie de développement pour lesquels nous disposons de données comparables, 17 seulement sont parvenus à un taux d'accroissement de 5 p. 100. Mais les 30 pays qui n'ont pas réussi à l'obtenir représentent 75 p. 100 de la population totale des 47 pays. En fait, pour la plupart des pays, les

^{3/} Documents ENDC/192 et ENDC/193

taux d'accroissement au cours des cinq premières années de la décennie pour le développement ont été au-dessous des taux des cinq années précédant cette décennie.

71. L'augmentation moyenne du produit national brut par habitant dans les pays en voie de développement au cours des cinq premières années de la Décennie pour le développement a été d'à peine 10 dollars, par comparaison avec l'augmentation de 300 dollars par habitant dans les pays développés à économie de marché au cours de la même période.

72. Ce que signifient ces chiffres, c'est qu'avec un sacrifice très peu marqué, les économies de marché développées peuvent faire beaucoup plus qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici pour améliorer le niveau de vie dans les pays en voie de développement. C'est en contribuant à la réduction des inégalités économiques et non pas en les augmentant, c'est en plaçant un plus grand pouvoir d'achat dans les mains des pays en voie de développement, dans les meilleurs délais, par l'adoption de politiques plus hardies, avec plus d'imagination, plutôt qu'en adhérant à des pratiques conservatrices, qui ne soulagent qu'en partie et à petites doses les économies des pays en voie de développement, que les nations riches peuvent servir au mieux leurs propres intérêts à long terme.

73. Ceylan est l'un de ces pays où une amélioration de la productivité n'a pas apporté d'avantages correspondants. Bien que nous ayons réussi, par des méthodes améliorées, à accroître notre productivité agricole dans le secteur des exportations, notamment dans le rendement de thé et de caoutchouc, cette amélioration a été plus que neutralisée par une chute considérable des prix. Pour les pays pour lesquels une augmentation constante de leur capacité d'importation doit faire toute la différence entre la stagnation et la croissance, il ne suffit pas que les recettes totales d'exportation soient à peine maintenues par une augmentation de la production et une amélioration de la productivité. Dans le cas des produits agricoles, pour lesquels la demande n'est pas élastique, l'amélioration de la productivité entraîne une augmentation de la production totale et peut servir à l'avenir à faire baisser encore les prix du marché mondial par une augmentation de l'offre.

74. Ceylan est un cas typique de l'effet défavorable des prix du marché mondial sur l'économie d'un pays en voie de développement qui compte surtout sur ses exportations agricoles pour obtenir des devises étrangères. Notre expérience, qui est loin d'être unique, devrait fournir un exemple indiscutable qui justifie la stabilisation des prix des produits de base. Mais ce n'est pas le moment d'entrer dans les détails. Cela se fera en Deuxième Commission, instance appropriée en la matière; je vous demanderai cependant d'être assez indulgents pour me permettre de vous citer quelques chiffres pour étayer la thèse suivant laquelle il faut agir d'urgence. J'ai choisi la Décennie pour le développement comme période de référence en raison des grandes espérances et de la belle confiance qu'elle nous avait inspirées. La perte subie par Ceylan à la suite de tendances défavorables des prix sur le marché mondial depuis 1959 a atteint environ 340 millions de dollars au cours des sept années de 1960 à 1966, ce qui représente une perte

de 48 millions de dollars par an. Ce chiffre ne tient pas compte du fardeau supplémentaire que nous avons dû supporter par suite de l'augmentation de prix des produits que nous importons.

75. Au cours de la même période de sept ans, les réserves de Ceylan en devises étrangères ont diminué de façon constante, jusqu'à descendre du niveau de 138 millions de dollars en 1959 à 59 millions de dollars en 1966. L'aide étrangère ne peut fournir qu'un soulagement très partiel et insuffisant et ne compense pas pour nous la diminution de recettes de nos exportations. J'ai parlé du faible taux d'accroissement dans les pays en voie de développement au cours des sept années de la Décennie pour le développement. Si nous prenons le revenu réel par habitant du pays en question — qui est l'indice le plus sûr du niveau de vie d'une population — dans les sept premières années de la Décennie pour le développement, il y a eu une chute de 3,2 p. 100 du revenu réel par habitant à Ceylan. Cette chute a été due à des facteurs sur lesquels nous ne pouvons rien et malgré des améliorations certaines de la productivité. Je cite ces chiffres pour souligner l'importance qu'il y a à prendre des mesures précises et positives à la deuxième session de la CNUCED, qui doit se tenir à New Delhi l'an prochain.

76. Permettez-moi de parler brièvement de ce spectre qui hante la plupart des pays pauvres du monde, l'explosion démographique. Il s'agit d'un problème réel, mais lui accorder trop d'importance, ce serait détourner l'attention des possibilités qui s'offrent dans l'immédiat. Ce n'est pas l'explosion démographique qui fait tomber les prix de nos produits d'exportation et augmenter le coût de nos importations. Ce n'est pas l'explosion démographique qui empêche les pays développés à économie de marché d'adopter une politique plus générale ou de réduire les taux d'intérêt, d'étendre les délais de remboursement et de remplir les coffres maintenant vides de l'Association internationale de développement. L'explosion démographique, je le reconnais, aggrave les pénuries et augmente les privations, mais, tandis qu'on s'efforce de l'enrayer, il y a beaucoup d'autres choses que pourrait faire le secteur riche du monde. Ceylan s'occupe de très près de ce problème et nous avons déjà obtenu quelques succès. En 1966, le taux d'augmentation naturelle est tombé à 2,3 p. 100 alors que le chiffre de l'année précédente était de 2,4 p. 100.

77. Nous avons fait allusion au fait que les Nations Unies ont atteint leur majorité. Au cours de toutes ces années, néanmoins, elles n'ont pas réussi à réparer la plus grave des omissions: une représentation adéquate de 700 millions de Chinois. Nous nous associons sans équivoque possible aux délégations qui nous ont précédés au cours de la discussion générale et qui ont instamment demandé que la République populaire de Chine trouve sa place en cette organisation comme représentant légitime du peuple chinois. Nous avons affirmé dans le passé, et continuons d'affirmer aujourd'hui, qu'il s'agit là d'une simple question de pouvoirs, que ce que nous sommes appelés à approuver, c'est le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine et que le Gouvernement de la République

populaire de Chine est seul habilité à représenter ce pays et son peuple. Il ne devrait y avoir aucun doute quant à notre politique à l'égard de Taïwan. Ceylan n'est pas favorable à la théorie des deux Chines. Les événements récents qui se sont produits en Chine n'ont aucun effet sur le droit qu'a la République populaire de Chine d'occuper le siège destiné à la Chine dans cette assemblée et au Conseil de sécurité. Ces événements n'affaiblissent ni ne renforcent ce droit.

78. Nous espérons que notre organisation ne retardera pas plus longtemps l'installation de la République populaire de Chine. Avec cette réussite à son actif, l'Organisation sera mieux à même de faire face à l'avenir, confiante en sa mission et en son aptitude à s'acquitter de la tâche sublime qui lui a été confiée.

79. M. BINDZI (Cameroun): Monsieur le Président, je sacrifie avec plaisir à la noble tradition de cette assemblée en commençant par vous adresser mes vives félicitations et celles de ma délégation pour votre élection à la présidence de cette vingt-deuxième session de l'Assemblée générale. Je salue l'événement, à la suite des autres orateurs qui m'ont précédé, pour ce qu'il marque et pour ce qu'il signifie, c'est-à-dire une évolution heureuse des forces majeures de notre monde vers un peu moins de méfiance et un peu plus de fraternisation dans leurs rapports réciproques.

80. Pour mon pays, c'est une coïncidence d'importance. L'Assemblée générale porte à sa tête pour la première fois, après 20 années de réticence, un représentant d'un pays socialiste. Il y a seulement quelques mois, mon chef d'Etat, S. E. El Hadj Ahmadou Ahidjo, rendait lui aussi la première visite officielle du Cameroun à l'année historique des capitales du socialisme, à Moscou. Dans les deux cas, c'est un grand pan de mur d'incompréhension qui est abattu et c'est un pas décisif franchi dans l'inéluctable vocation des hommes à se faire mutuellement plus confiance, à se comprendre, en un mot à coopérer.

81. Puisse cet heureux augure se confirmer et s'amplifier pour aboutir, à la fin de nos travaux, à des résultats tels que l'humanité entière ait raison de croire, d'aimer et d'espérer en son destin. Ce souhait ne saurait être considéré comme un simple vœu de circonstance, si, comme il se doit au début de chacune des sessions de notre Assemblée générale, nous nous penchons un moment sur la physionomie politique d'ensemble de notre planète.

82. Celle-ci présente, certes, une physionomie d'accalmie relative. Le violent incendie qui a éclaté au Moyen-Orient est temporairement maîtrisé. La batterie d'incendie du Conseil de sécurité et les sirènes d'alarme des grandes puissances mondiales ont passé par là. Les flammes se sont éteintes, mais le sinistre couve encore, latent, intense, explosif. Rien n'est en réalité réglé.

83. Au Viet-Nam, le ciel rougeoit toujours de bombardements meurtriers et destructeurs. Là-bas, depuis 1940, un peuple, un petit peuple, subit sans arrêt son martyre. La douleur et la souffrance, la désolation et la destruction sont entrées dans sa vie quotidienne, tout comme le manger et le boire. Les psychologues et les sociologues diront plus tard, après avoir étudié le cas, le degré de traumatisme

moral à nul autre pareil dont aura été victime le Vietnamien.

84. Ailleurs, ce n'est pas le calme, ni le beau fixe. La guérilla sourde, impitoyable sévit, rongant inexorablement les nations qui en sont victimes, tel le cancer, la santé des personnes qui en sont affligées.

85. En Afrique, l'apartheid s'est affermi, et tel un rouleau compresseur, avance non plus lentement mais terriblement, couchant devant lui, dans ce qu'on appelle la République sud-africaine, le pauvre élément autochtone nègre, sans défense, tant et si bien que l'on peut avoir les plus sérieuses inquiétudes sur son avenir, à moins qu'on attende pieusement mais hypothétiquement que le "combat cesse", comme dans le Cid, "faute de combattants"; en d'autres termes, que le régime de Pretoria ait consommé là le génocide de tous les non-Blancs.

86. Le colonialisme aussi, de son côté, a marqué des points. L'Assemblée générale a bien voté la résolution historique [1514 (XV)] demandant l'octroi immédiat de l'indépendance à tous les pays et peuples encore dépendants. Mais qu'a-t-il été fait de concret? Il y a eu jusqu'au territoire du Sud-Ouest africain, ressortissant au Mandat de la Société des Nations et, par subrogation, aux Nations Unies, qui a été pratiquement soustrait à la juridiction de cette assemblée, en plein jour et à la face de la conscience tranquille de notre commune responsabilité.

87. Devant un tel aveu d'impuissance, quoi d'étonnant à ce que la clique de Ian Smith se sente complètement rassurée pour bâtir et consolider devant la combativité toute "ponce-pilatesque" de la Grande-Bretagne? Les sanctions économiques sélectives? Cela a été le rite du lavement des mains, qui n'a pas empêché le Christ d'aller jusqu'à la crucifixion.

88. Intervenant à ce stade si avancé de la discussion générale, il ne servirait à rien que j'évoque tous les points inscrits à notre ordre du jour, ni même seulement ceux qui se rapportent à la région du monde d'où je viens. Tous ces problèmes ont déjà été passés en revue avec l'éloquence et la pertinence qui caractérisent les interventions en ce forum. Ma délégation dès lors, très brièvement, tâchera d'exprimer son point de vue pour marquer sa position à l'endroit de certains débats auxquels, pour diverses raisons, elle n'a pas pu participer.

89. Je crois utile et nécessaire en premier lieu de relever l'impression générale de désenchantement et de lassitude qui étirent globalement notre réunion. Il est en effet indispensable de l'analyser afin de prévenir ce qui serait mortel pour l'Organisation et fatal à notre monde, c'est-à-dire la résignation et l'inaptitude à réagir. Ne pas subir devrait être le mot d'ordre et notre devise pour enrayer l'inclination au laisser-aller sur la pente dangereuse des forces du mal qui attirent sans cesse vers l'irréparable.

90. Certes notre ordre du jour reprend presque toujours les mêmes problèmes depuis 20 ans. Peut-être — et même certainement — n'avons-nous pas trouvé à la plupart d'entre eux des solutions définitives, voire des solutions tout court. Le souvenir est trop vivace et déprimant de l'impasse à laquelle a conduit la dernière session extraordinaire d'urgence. Les

efforts pourtant opiniâtres et attentifs du Secrétaire général lui-même ont rencontré si peu de compréhension que son rapport de présentations s'est dépouillé de toute pudeur pour laisser entrevoir une nudité n'excluant pas les plus sombres perspectives.

91. Tout cela peut naturellement porter au découragement, mais n'est pas nouveau. En ce qui concerne le Secrétaire général, nous le prévoyions déjà ici, l'année dernière [1412^e séance]. Nous disions que l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies était paralysée par l'éthique contenue dans la Charte et selon laquelle il n'y a rupture de la paix que quand la menace oppose les grandes puissances. Le Secrétaire général menaçait alors de partir. Rappelant la fin d'Hammarström et son départ imminent à l'époque, nous mettions en garde contre l'usure de ces hommes éminents et doués, Dieu sait combien. Sur notre insistance, U Thant, dans un esprit sublime de sacrifice et de service, est resté à son poste. Mais un an après, le voici plus désabusé que jamais et craignant le pire. Oui, les mêmes causes produiront toujours les mêmes effets. Il ne servait à rien de rendre hommage au Secrétaire général comme nous l'avons fait collectivement et de lui demander instamment de rester à son poste sans lui octroyer des moyens d'action assés. Comme l'année dernière, nous le répétons: ce qu'il faut, c'est une vraie rénovation de la Charte. Nous devons l'adapter de façon dynamique et intelligente à notre monde d'aujourd'hui, et non pas lui conserver, en pleine adolescence, comme c'est le cas à plus de 20 ans d'âge avec cette Charte de 1945, sa tunique de première communion.

92. La paix ne saura jamais être sauvegardée que quand, dans l'esprit de tous, elle sera entendue selon la définition de Jaurès: "intégrale, totale et définitive", c'est-à-dire où qu'elle soit rompue, et que les puissances en cause soient petites ou moyennes.

93. L'éthique d'un accord sincère entre grandes puissances est fallacieuse dans son principe et impossible dans son espérance. Fallacieuse, parce que la puissance change. Depuis la Memphis antique jusqu'à la Washington de nos jours, la déesse Puissance a marché et a fait différentes haltes en bien d'autres capitales. Or, si chacun aspire à entrer au club des Grands, personne, de gaieté de cœur, n'accepte d'en sortir. N'écrivait-t-on pas pendant la guerre "Big 2" ou "Big 3" ou plus, selon les capitales? Le Conseil de sécurité a ses membres permanents. Mais qui ignore que quelques-uns sont déjà sujets à contestation? Il est donc vain d'en rester aux Grands de 1945.

94. L'accord est surtout impossible dans son espérance, car s'ils sont grands, c'est pour avoir une clientèle et une influence. Là, dans le partage, il n'y a pas de cadeau. Personne ne donne, ni ne concède; on s'approprie. Voilà pourquoi les Grands ne s'entendent pas et il est vain d'espérer une paix du monde fondée sur "l'entente des grandes puissances".

95. Faute d'avoir changé l'éthique, il nous faut lutter hélas avec les moyens à notre disposition qui sont la modération, la tolérance et le dialogue, afin de trouver à chaque occasion des accents qui apaisent et réconcilient. Un principe du "Réarmement moral"

(institution naguère fort en vogue) dit: "Devant un conflit, ne cherchez pas qui a tort et qui a raison; recherchez plutôt ce qui est juste."

96. Ce qui est juste par exemple pour le Viet-Nam, c'est que cessent les bombardements et toutes les actions de guerre, parce que ce peuple a trop souffert. C'est une question d'humanité. Je ne dirai même pas que c'est une question de morale, mais seulement une question de règle du jeu. Le Viet-Nam du Nord a, c'est vrai, grand tort de vouloir en imposer au Viet-Nam du Sud contre le gré de celui-ci. Mais a-t-il commencé à le faire avec des bombardements? Il n'est pas juste que face à quelqu'un qui se bat avec les poings, on oppose un marteau-pilon ou un tank.

97. Un principe élémentaire de justice veut même qu'autant que possible la peine soit proportionnée à la faute. Même en politique, quand l'intervention est sans rapport avec l'acte initial, l'assistance ou la légitime défense prend vite l'aspect de l'agression provoquée. Ce n'est pas je crois le vœu ni l'intention des Etats-Unis; ce n'est pas non plus l'intérêt du Viet-Nam du Sud. Que celui-ci sollicite et obtienne de l'aide pour assurer son autodétermination face au Nord ou contre celui-ci, c'est pour nous normal et légitime. Car s'il est normal que le Viet-Nam du Nord se veuille socialiste, il est non moins normal que le Viet-Nam du Sud ne veuille pas l'être. Mais il lui faut montrer un égal amour et prouver son attachement ardent à ses convictions. Il faut là lutter avec des armes égales: la conviction.

98. La solution juste du problème ne passe pas par les armes tonnantes, le napalm et les escadrilles. L'expérience l'a déjà prouvé; tous les milieux à Washington, y compris le Pentagone, l'ont reconnu et n'ont même pas encore été capables de déterminer quand cela pourrait finir, même avec les moyens colossaux engagés à présent dans l'affaire. La Charte prescrit le règlement des différends par la voie pacifique. Cela est plus encore urgent dès lors que les armes conventionnelles ont échoué. Que l'on ne nous demande pas pourquoi nous sommes pour la table de conférence, ouverte ou officieuse: c'est bien sûr par fidélité à la Charte. C'est pourquoi, pour nous, vite que l'on rentre les escadrilles et que l'on commence à dialoguer.

99. Concernant le Moyen-Orient, nous serons aussi guidés par le souci d'y voir intervenir une trêve définitive. Qui a tort et qui a raison? A quoi bon? Personne n'a jamais totalement tort, ni totalement raison. L'histoire? Autant qu'on sache, jusqu'à la Diaspora ou la dispersion en 70 de notre ère, cette bande de terre a été, occupée par les Juifs, certainement pendant plusieurs millénaires. Depuis la Diaspora elle est aux Arabes qui l'ont occupée presque deux millénaires. En fait, ce n'étaient ni les Juifs d'aujourd'hui, ni les Arabes d'aujourd'hui. Et c'est là que le racisme est bête et tue. On a eu tort d'édifier un Etat dit jui' et de l'autre côté d'en faire une affaire arabe. Au départ du colonisateur anglais, il eût fallu un seul Etat de Palestine, multiracial, comme chacun des nôtres, où tous les habitants puissent cohabiter sans discrimination ni de race ni de religion, n'ayant d'autre objectif que l'édification d'une nation et son développement économique et social.

100. Ce qui est injuste, c'est qu'à la suite d'incidents de frontière mineurs, soit avec la République arabe unie, soit avec la Syrie, on assiste à un violent accès de fièvre sur toute la longueur de la Méditerranée, du golfe Persique à l'océan Atlantique. Ce qui est également mauvais, c'est qu'on laisse d'anciens habitants de cette terre dans une misère effroyable et que l'on fait appel à tous les Juifs dispersés aux quatre coins du monde pour qu'ils viennent coloniser. Comme l'a dit fort justement M. Bechir Ben Yamed dans un éditorial de Jeune Afrique — et Dieu sait que je ne suis pas toujours d'accord avec lui — : "Les dirigeants arabes ont été incapables de lutter victorieusement contre Israël; de l'autre côté, celui-ci a été incapable de faire la paix avec ses voisins."

101. Les torts étant donc partagés, force est d'arriver à un compromis. D'abord, retour à la situation qui existait avant les hostilités du 5 juin 1967, c'est-à-dire retrait des troupes israéliennes des territoires occupés et libre navigation dans le golfe d'Akaba. Ensuite, règlement d'ensemble dans une conférence internationale ad hoc des problèmes de la région. Sans amener personne à reconnaître personne, Arabes et Israéliens siègent bien ici. Ils votent ensemble sur des résolutions et paraphent des traités internationaux. Le subterfuge, puisqu'il satisfait ici, pourrait servir en la circonstance.

102. Pour aiguiser que soient ces deux problèmes, la société internationale ne saurait oublier ceux qui se posent ailleurs, notamment en Afrique. La Rhodésie est là, qui s'édifie et se consolide. Quand la Grande-Bretagne voudra-t-elle enfin prendre ses responsabilités? L'histoire ne montre que trop comment, partout, elle a décolonisé: en laissant derrière elle des problèmes grâce auxquels parfois elle est revenue; et lorsqu'elle n'est pas revenue, ce qui était un bien, malheureusement il y a eu souvent des conflits et des affrontements sanglants. On n'est pas grande puissance pour rien; il faut savoir aussi accepter de grands sacrifices, pas en Europe seulement, comme elle l'a fait, mais partout où la soif de puissance a fait flotter son drapeau. Il faut que la Grande-Bretagne agisse à la mesure même de sa responsabilité dans cette affaire.

103. Comment l'Afrique du Sud changerait-elle de politique en ce qui concerne le Sud-Ouest africain ou l'apartheid, comment le Portugal changerait-il de mentalité à propos de l'Angola et du Mozambique, si la preuve leur est fournie, par l'exemple de la Grande-Bretagne à l'égard de la Rhodésie, que les principes de liberté et de justice ne comptent pas dès lors qu'il s'agit d'Africains? La rencontre sur le Tiger restera tristement célèbre dans l'histoire parce qu'elle a vu un Premier Ministre rencontrer sur un bâtiment de guerre — tenez-vous bien — un rebelle venu non lui remettre sa soumission, mais réitérer sa rébellion et repartir avec les honneurs.

104. Peut-être se résigne-t-on à cela parce que ce n'est pas encore la guerre. Mais ce n'est pas la paix non plus, et ces situations, à force de se répéter dans le monde, concourent à l'atmosphère d'ensemble déprimante qui est déjà un commencement de consentement général à l'irréparable; de petites guerres multipliées çà et là, partout convaincront qu'il faut une grande guerre générale. Voilà l'objet de nos inquiétudes.

105. Au même titre que le ralentissement de la décolonisation, le durcissement de l'apartheid et le repli sur le régionalisme, la détérioration des relations économiques entre pays riches et pays pauvres prépare au désenchantement, précurseur du désespoir et par conséquent du pire. La justice politique, la fraternité des hommes sont inséparables de l'équité économique qui doit permettre à chaque homme, à chaque être de notre époque d'avoir sa juste part du bonheur conquis grâce aux progrès de ce siècle.

106. Ce qui surprend à première vue, c'est combien le monde semble pénétré de l'urgence et de l'ampleur du problème; et pourtant rien n'indique qu'il prenne résolument les mesures adéquates à un début de solution. Il n'y a plus, ou presque plus, de personnalités politiques, religieuses, scientifiques, et à plus forte raison techniques ou industrielles, qui ne mettent l'accent, de chaque tribune, sur ce problème de la nécessité du développement des pays attardés.

107. Dans l'encyclique Populorum progressio le Saint-Siège, dont la tradition de langage est la modération, a dû, par la bouche du pape Paul VI, emprunter des accents enflammés pour dépeindre le problème en s'écriant:

"Aujourd'hui, le fait majeur dont chacun doit prendre conscience est que la question sociale est devenue mondiale... Les peuples de la faim interpellent aujourd'hui de façon dramatique les peuples de l'opulence 4/."

108. Et, comme pour lui faire écho. M. Raoul Prébisch, secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), dressant, le 15 août 1967 à Genève, le bilan de la Décennie des Nations Unies pour le développement, annonçait:

"Il ne fait plus aucun doute maintenant, que la décennie, dit Décennie des Nations Unies pour le développement, peut devenir en fait la Décennie de la frustration. Très rares, en effet sont les pays en voie de développement qui ont réussi à dépasser le taux minimal de croissance annuelle de 5 p. 100 qui avait été fixé comme objectif de cette décennie. La majeure partie de ces pays ont difficilement dépassé des taux extrêmement modestes qui représentent un très faible accroissement du revenu par habitant 5/."

109. Ces deux citations suffisent, à elles seules, pour dépeindre le désarroi des pays en voie de développement, non seulement en face des actions menées tant par l'extérieur, pour les sensibiliser au problème, que par eux-mêmes à l'intérieur, au prix de lourds sacrifices, pour accomplir leur devoir et participer pleinement au processus, mais surtout devant les résultats finaux qui ne leur laissent en définitive que peu d'espoir ou pas du tout.

110. Certainement il peut nous être permis de lancer cet appel aux pays socialistes, à quelques jours de l'anniversaire de la grande révolution d'Octobre. Souvent on les entend — et, en tout cas, je les entends

4/ Sur le développement des peuples, lettre encyclique de Sa Sainteté le pape Paul VI, Typographie polyglotte vaticane, 1967, p. 4.

5/ Voir document TD/B/146, p. 1.

encore à Genève, en 1964, à la première session de la CNUCED — dire ou soutenir que, n'ayant pas eu de colonies, ils ne se reconnaissent aucune culpabilité dans le retard des pays en voie de développement et, par conséquent, qu'ils n'ont aucun devoir particulier dans l'aide à ces pays. Peut-être ont-ils raison historiquement, mais point objectivement.

111. Le sous-développement est devenu un anachronisme de notre époque, une maladie endémique au même titre que la variole et la fièvre jaune, que n'importe quel médecin au monde combattrait sans qu'il ait besoin au préalable de se sentir spécifiquement responsable de son éradication. Ce combat-là doit être automatique et l'affaire de tous. Tous et chacun sont liés par solidarité dans une société que les conquêtes de la science et de la technique poussent à l'unification accélérée.

112. On pourrait même prétendre — que les socialistes me pardonnent — avec beaucoup d'ambition pour le socialisme qu'il devrait, de par sa vocation par définition altruiste, intervenir dans le marché mondial pour lui enlever son côté négatif mercantile et lui insuffler, ce qui serait nouveau et enrichissant, un caractère d'aide au développement. Ceci est devenu d'autant plus indispensable qu'à la libération politique du tiers monde succèdent déjà des tendances marquées au partage des dépendances économiques. Au système multilatéraliste et global des échanges internationaux, on ajoute déjà des idées de compartimentages verticaux. Pour les pays en voie de développement, ce serait l'arrêt de mort certain.

113. Je viens d'un pays africain qui est associé au Marché commun européen. Les avantages certains que nous retirons, en matière de préférences quantitatives ou autres, ne nous font point oublier l'impératif d'une évolution globale du monde. Au reste, l'association est limitée dans le temps et bientôt, il nous faudra négocier un autre accord d'association. Mais nous devons dire avec force que cette association est temporaire et se justifie par le degré inégal de sous-développement dont témoignent nos situations respectives. A notre humble avis, il serait en effet injuste que les pays en voie de développement récriminent globalement contre les pays riches si, dans le processus des efforts d'égalisation, on ne tenait pas compte des inégalités de départ. Toute médication est fonction de la gravité de la maladie.

114. C'est pourquoi, à notre sens, le rôle des socialistes, si tant est que le socialisme est idéaliste et tend à jouer un rôle déterminant dans l'évolution du monde, se situe aujourd'hui dans une intervention osée dans le commerce mondial afin d'amener, avec l'ouverture de ses marchés fermés, une accélération quantitative de la consommation des produits de base, assortie d'une organisation du marché de ces produits, sur la base d'un prix de développement.

115. Tous les regards se tournent d'ores et déjà vers New Delhi où la conscience universelle va se fixer, le temps de réfléchir à nouveau au problème. Pour les pays en voie de développement, l'articulation des griefs se définit essentiellement, non pas autour d'aides qui ne sauraient être qu'un appoint, mais au point fondamental, qui est le soutien du prix des

matières premières dont la fluctuation conditionne leurs recettes d'exportation en direction des marchés des pays développés.

116. On connaît la loi classique de ce mécanisme: ou les prix montent nominalement et les pays producteurs vendent moins en volume; ou les prix baissent et ils retirent, pour un volume plus grand, des recettes plus faibles, alors que l'augmentation du prix des articles manufacturés se poursuit inexorablement. La morale en est un maintien savamment et délibérément entretenu de structures grâce auxquelles les pays industrialisés retirent des avantages toujours plus grands et plus substantiels.

117. Nous avons calculé que, rien que dans notre propre pays, le Cameroun, le manque à gagner subi de 1960 à 1965 sur la vente des produits agricoles d'exportation, du fait de la baisse des cours, dépasse 20 milliards de francs C.F.A.^{6/} soit près de 100 millions de dollars!

118. Le Président de la République fédérale du Cameroun a rendu visite cet été à la Communauté économique européenne. Là, il a évoqué les mêmes problèmes, qui se posent jusque dans le cadre de l'association, bien que, il faut le reconnaître, de façon un peu atténuée. Son Excellence El Hadj Ahmadou Ahidjo, avec l'amour de la vérité qui le caractérise, surtout avec ses amis, a dit:

"Trois points nous inspirent, à ce titre, de très vives inquiétudes: stagnation du volume de nos exportations en direction de votre communauté; détérioration des termes de l'échange; difficultés d'écoulement des marchandises résultant de la transformation des produits agricoles.

"Nous sommes alarmés, en effet, car dans la situation présente nous vous vendons comparativement moins, nous retirons moins d'argent de la vente de nos produits alors que nous payons plus cher, d'année en année, les produits manufacturés que nous vous achetons, et, lorsque nous tentons de placer sur vos marchés des marchandises plus élaborées, obtenues à partir de nos produits agricoles, nous heurtons à une barrière douanière inopinée. Nous vous vendons comparativement moins.

"En termes plus précis, actuellement, nous ne vous vendons guère plus d'huile végétale et de café qu'en 1962. Nous vous vendons moins de riz, d'oléagineux, de coton. Et si nous nous réjouissons de vous voir consommer plus de cacao et de bananes provenant de chez nous, nous ne pouvons nous empêcher de noter que l'accroissement des importations de cacao coïncide avec la baisse catastrophique des cours enregistrés en 1965 et que les tonnages supplémentaires de bananes vendues sur vos marchés, l'ont été souvent au prix de difficultés indicibles et à des prix de braderie."

119. Ces critiques amicales de notre part, nous le répétons, n'enlèvent rien aux avantages que nous retirons de l'association à la Communauté économique européenne ni à la gratitude maintes fois exprimée par nos Etats africains et malgache associés. Ces critiques démontrent seulement l'existence, à la base,

^{6/} C.F.A.: Communauté financière africaine.

d'un vice structurel dans le mécanisme des relations économiques internationales et qui annihile notablement tous les efforts entrepris pour venir en aide aux pays en voie de développement.

120. C'est donc ce problème crucial du soutien du prix des produits de base que la Conférence de New Delhi devra attaquer en toute priorité. Il est déjà réconfortant que les ministres de la zone franc, dernièrement à Dakar, se soient penchés sur ce problème et que, à Rio de Janeiro, ils aient réussi à inscrire la question, qui a fait l'objet d'une décision d'étude, conformément à une résolution qu'ils ont adoptée et dont je vais donner lecture:

"Attendu que les Gouverneurs de la Banque et du Fonds pour le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo (Brazzaville), la Côte d'Ivoire, le Dahomey, la France, le Gabon, la Haute-Volta, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo ont transmis au Président de la Banque la demande suivante:

"Considérant l'importance décisive que présente — pour l'essor économique des pays en voie de développement et l'amélioration du niveau de vie de leurs populations — la stabilisation des prix des produits de base à un niveau rémunérateur, les Gouverneurs réunis à Dakar demandent que soient étudiées à Rio les conditions dans lesquelles le FMI, la BIRD et l'AID pourraient participer à la mise au point de mécanismes appropriés comportant des engagements équilibrés de la part tant des pays producteurs que des pays consommateurs et y consacrer les ressources nécessaires;

"Attendu que le Conseil des gouverneurs reconnaît l'importance que revêt cette question eu égard aux objectifs de la Banque;

"Le Conseil des gouverneurs décide d'inviter le Président à faire préparer, à la lumière de ce qui précède, par les services de la Banque, en collaboration avec les services du Fonds, une étude de ce problème, des solutions qui pourraient lui être apportées et de leur viabilité économique, et de la soumettre aux Administrateurs, qui sont priés de la transmettre, accompagnée le cas échéant de leurs observations ou recommandations, au Conseil des gouverneurs pour que celui-ci l'examine et prenne les décisions jugées nécessaires, si possible lors de la prochaine assemblée annuelle."

121. Nous avons conscience — c'est l'avis de ma délégation — que c'est la bonne voie, si, comme première mesure d'urgence, tant à Alger ⁷ qu'à New Delhi, une solution pouvait être trouvée à la stabilisation des prix des produits de base. Si ce premier pas était franchi, le reste nous serait donné de surcroît. Pour cette tâche, le monde ne serait-il pas encore mûr?

122. En guise de conclusion, je citerai ce que mon chef d'Etat disait encore à Bruxelles, à la Communauté économique européenne.

"Il en est, Messieurs, des Etats comme des hommes. Ils doivent se transcender, se dépasser

eux-mêmes pour mieux remplir leur rôle, leur mission, et je pense que les civilisations deviennent mortelles dès l'instant où elles cessent d'être pénétrées de cette vérité.

"La grande leçon de notre siècle, c'est cette prise de conscience collective, généralisée, de nos responsabilités; cette nécessité ressentie par tous de sortir de soi-même pour s'intéresser aux autres, précisément parce qu'ils sont autres, parce qu'ils sont différents, parce qu'on peut leur apporter quelque chose et recevoir certainement, en retour, quelque enrichissement. Citoyens d'un même univers, tout ce qui s'y passe nous concerne. C'est pourquoi je pense que nous trahirions notre siècle, que nous nous trahirions nous-mêmes, si nous ne cherchions pas à poursuivre et à développer la coopération dans cet esprit de loyauté et de confiance réciproques qui a permis à l'association, dès l'origine, de s'établir dans les meilleurs conditions."

123. Comme non président, j'espère que nous refuserons de nous trahir nous-mêmes et que, au contraire, nous nous emploierons à nous sauver nous-mêmes et à sauver notre civilisation.

124. M. CRAW (Nouvelle-Zélande) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je suis heureux de vous adresser les félicitations de la délégation de la Nouvelle-Zélande à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous savons que vous apportez à votre haute fonction un jugement réfléchi, une expérience abondante des organismes internationaux, comme ce fut le cas de votre très éminent prédécesseur, l'ambassadeur Pazhwak, de l'Afghanistan.

125. Cette assemblée et les autres organes des Nations Unies peuvent faire beaucoup pour servir, de manière positive, la cause de la coopération internationale. Cette année, à nouveau, nous nous trouvons devant un ordre du jour qui comporte bien des questions difficiles. Sur la plupart d'entre elles, la Nouvelle-Zélande a déjà fait connaître sa position d'une façon détaillée aux précédentes sessions de l'Assemblée. Je me bornerai donc à évoquer quelques questions qui présentent pour mon pays un intérêt particulier et à passer en revue l'attitude de la Nouvelle-Zélande sur une question — celle du Vietnam — qui n'est pas à notre ordre du jour, mais qui préoccupe particulièrement la Nouvelle-Zélande, petit pays du Pacifique qui recherche la sécurité par la défense collective et qui est profondément engagé dans la cause de la liberté dans la partie du monde où elle se trouve.

M. Zinsou (Dahomey), vice-président, prend la présidence.

126. Parmi les grandes questions qui se posent à nous, le désarmement occupe une place de première importance. La course aux armements, qu'il s'agisse d'armements nucléaires ou non nucléaires, que ce soit entre superpuissances ou entre petits pays suscite une inquiétude universelle, la Nouvelle-Zélande s'est félicitée de ce qui a été fait ces dernières années pour enrayer cette course. En 1963, c'était le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, et, au début de cette année, le Traité sur l'espace extra-

⁷ Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue du 10 au 25 octobre 1967.

atmosphérique [résolution 2222 (XXI)] a été ouvert à la signature. Un accord très étendu s'est réalisé sur un traité de non-prolifération. Nous estimons que la prompte conclusion de ce traité et son adoption, comportant de préférence tous les Etats nucléaires mais, s'il le faut, seulement les principaux Etats nucléaires, contribueraient à assurer la sécurité des Etats non nucléaires. Nous devons tous espérer que les questions non réglées, en particulier l'article sur les garanties, seront bientôt résolues. Des questions et des doutes importants ont été soulevés au cours des négociations, tels que les garanties portant sur la sécurité des Etats non alignés et l'engagement que prendraient les Etats nucléaires de passer à la réduction de leur potentiel nucléaire. Le Traité a une telle importance en tant que prochaine étape du désarmement que nous estimons que ces questions et ces doutes ne doivent pas faire obstacle à sa conclusion.

127. Nous espérons aussi qu'il sera possible alors de rechercher un accord sur un traité d'interdiction totale des essais et sur des mesures destinées à limiter l'arsenal des Etats nucléaires. La Nouvelle-Zélande s'oppose vivement à la poursuite des essais nucléaires dans l'atmosphère et voudrait souligner une fois de plus qu'il est nécessaire que tous respectent le Traité d'interdiction partielle des essais en attendant que soit mis au point un traité complet. Nous avons déploré les essais auxquels s'est livrée la Chine communiste, et nous avons continué de protester contre les essais entrepris cette année encore dans le sud du Pacifique par la France, encore qu'il n'y ait pas eu de cause apparente d'inquiétude du point de vue des dangers que ces essais pouvaient constituer pour la santé des populations de la Nouvelle-Zélande et des îles du Pacifique en général. Nous continuons d'espérer que tous les essais nucléaires, notamment dans l'atmosphère, prendront bientôt fin.

128. Nous avons vu à nouveau, au Moyen-Orient, les résultats tragiques de l'incapacité à résoudre équitablement pendant toutes ces années les problèmes politiques de la région. Cet échec a eu des conséquences profondes pour l'Organisation et pour les pays du Moyen-Orient. Il a privé des voisins de la possibilité de coopérer aux mesures communes qu'exige si impérieusement le bien-être de la région. Au lieu de cela, cet échec les a entraînés fort loin sur la route de l'inimitié stérile et du conflit. Pendant des années, la situation a été marquée par la vigilance armée, par la violence dissimulée ou manifeste, par le blocus, le boycottage, les raids et les représailles. Cette situation a été en fait une menace de guerre constante et une concurrence désastreuse dans les armements. Elle a condamné les réfugiés arabes à toute une génération de souffrances et de misères.

129. La Nouvelle-Zélande n'intervient pas directement dans la situation du Moyen-Orient, si ce n'est au sens où tous les Etats Membres des Nations Unies, grands et petits, sont impliqués dans le conflit. Nous avons tous l'obligation — et les membres permanents du Conseil de sécurité ont une obligation toute spéciale — de faire ce qui peut être fait pour trouver une solution durable. Avant tout, les gouvernements les plus directement concernés ont l'obligation de chercher une solution. La paix est une dette qu'ils ont contractée envers eux-mêmes et envers le monde. Ni

eux ni le monde ne sauraient risquer un quatrième tour d'hostilités. La sécurité des pays du Moyen-Orient à l'intérieur de leurs frontières nationales doit être solidement établie, et il importe que des mesures internationales soient bientôt mises en train pour que les conséquences territoriales immédiates des hostilités du mois de juin ne viennent prendre, faute d'avoir envisagé d'autres solutions valables, un caractère de permanence qui ne leur convient pas. A cet effet, il faut aborder un certain nombre de problèmes connexes: il faut trouver une base qui permettra d'assurer aux réfugiés une vie normale; il faut prendre les dispositions reconnaissant l'intérêt de la communauté internationale quant au statut des Lieux saints à Jérusalem; le droit de navigation sur les voies internationales doit être confirmé.

130. Le retrait des forces israéliennes et la fin de l'état de belligérance sont des éléments essentiels de la solution. Les Nations Unies peuvent jouer un rôle utile en suscitant des dispositions concertées auxquelles s'engageraient les pays directement intéressés et en surveillant l'exécution; les Nations Unies ne devraient pas accepter un rôle qui, en fait, dégagerait les parties intéressées de la nécessité de rechercher ces engagements et de les accepter fermement.

131. La guerre du Viet-Nam ne saurait manquer de nous inquiéter tous, quelle que soit notre situation géographique, car nous ne pourrions tous que perdre si l'agression, sous quelle que forme que ce soit, réussissait. La Nouvelle-Zélande a de son côté des obligations de traité qui s'étendent au Viet-Nam du Sud et a un intérêt direct à la sécurité de toute l'Asie du Sud-Est. C'est pourquoi nous nous sommes joints aux efforts faits pour défendre le Viet-Nam du Sud et pour rechercher une paix durable. Notre sollicitude à l'égard du Viet-Nam ne s'est pas seulement manifestée dans les années récentes, mais depuis plus de 10 ans, et non pas seulement par des mesures militaires, mais par notre assistance économique. Nous estimons que les principes en jeu sont de la plus grande importance pour des régions très éloignées de l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

132. Il y a un an, le représentant de la Nouvelle-Zélande à l'Assemblée disait [1447^{ème} séance] que la Nouvelle-Zélande était convaincue que la population du Viet-Nam du Sud ne voulait pas d'un gouvernement communiste ou de front communiste. Les événements de l'année écoulée sont venus confirmer ce jugement. Au milieu de graves difficultés dues à la guerre, un certain nombre de tendances positives sont à l'œuvre au Viet-Nam du Sud même. On a souvent dit, du haut de cette tribune, qu'il ne pouvait ni ne devait y avoir de solution militaire à ce conflit. Néanmoins, des moyens militaires sont nécessaires pour permettre un règlement politique. Ce n'est pas seulement le progrès politique réalisé au Viet-Nam du Sud pendant l'année écoulée, mais aussi les durs combats de toute cette période, qui ont ensemble confirmé qu'il ne sera pas permis au Viet-Nam du Nord d'imposer sa propre solution par des moyens militaires.

133. Il est généralement reconnu en cette assemblée qu'il faut trouver une solution politique à ce conflit par la négociation. Malheureusement ce fait — et je

dis bien fait et non espoir — n'a pas encore été admis par le Viet-Nam du Nord. Bien des voies s'offrent au Viet-Nam du Nord pour faire connaître toute réaction raisonnable de sa part qui aboutirait à des entretiens. La Nouvelle-Zélande est convaincue qu'aucune proposition de fond par le Viet-Nam du Nord n'a jamais manqué de recevoir l'attention qu'elle méritait. Maintes et maintes fois, l'attitude conciliante et souple de ceux qui se sont chargés de la défense du Viet-Nam du Sud a été démontrée. Ce qu'il faut, c'est une réaction constructive de l'autre partie. Lorsqu'elle se produira le processus de négociations pourra commencer.

134. Pour sa part, la Nouvelle-Zélande espère que, même dans la situation actuelle, des négociations pourraient s'engager. Si cela n'est pas possible, nous espérons qu'au moins les deux parties pourront se mettre d'accord sur un certain nombre de mesures réciproques, l'arrêt des bombardements pouvant, par exemple, trouver sa contrepartie dans la preuve que l'autre côté réduit ses activités militaires. Cette réduction réciproque des activités militaires sans défavoriser l'une ou l'autre partie pourrait engendrer le genre de climat politique qui rendrait possible la négociation. Mais l'expérience nous fait douter que puissent être efficaces des appels à l'arrêt unilatéral des activités militaires par une seule partie.

135. La route de la paix au Viet-Nam est libre. Tôt ou tard, lorsque le Viet-Nam du Nord s'y décidera, on s'y engagera. Nous espérons ardemment que la chose se passera tôt plutôt que tard. Mais s'il est nécessaire que les alliés poursuivent pendant longtemps encore leur politique à la fois de fermeté et de retenue, ils devront le faire et ils le feront. La paix doit résulter d'un règlement négocié permettant de garantir, et non pas de sacrifier, les droits du peuple sud-vietnamien. Cette paix, nous y parviendrons.

136. La poursuite de la guerre du Viet-Nam est d'autant plus tragique et absurde qu'en d'autres secteurs de la même région, nous avons pu constater qu'il est possible, avec de la bonne volonté, de régler pacifiquement des problèmes coriaces qui avaient provoqué des tensions et des combats. La Nouvelle-Zélande, qui désire non seulement renforcer ses bonnes relations avec tous les Etats du Sud-Est asiatique, mais aussi voir la plus étroite coopération régner entre eux, s'est félicitée que la politique de confrontation qui opposait l'Indonésie à la Malaisie et à Singapour a été abandonnée. Nous avons été heureux de constater que des relations diplomatiques normales ont repris entre ces trois pays et qu'ils ont recommencé à collaborer. Il est encourageant de constater les développements qui se produisent dans cette région dans le sens d'une coopération plus étroite, en particulier avec la création de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, ainsi que grâce aux progrès constants du Conseil de l'Asie et du Pacifique, dont la Nouvelle-Zélande fait partie.

137. Je passe maintenant à la région sud-ouest du Pacifique, qui est notre voisin immédiat. Nous sommes nous-mêmes un peuple insulaire du Pacifique et nous nous intéressons de très près au bien-être des autres peuples insulaires de notre région. Il existe des liens ethniques et culturels directs entre le peuple Maori

de Nouvelle-Zélande et les autres insulaires polynésiens. Comme par le passé, les Polynésiens continuent d'émigrer de leurs îles surpeuplées vers la Nouvelle-Zélande, qui leur offre de plus vastes possibilités. Le commerce est également un lien important. Nous désirons voir s'opérer dans cette région une décolonisation ordonnée et conforme aux vœux et aux intérêts des peuples des îles du Pacifique eux-mêmes. Les arrangements économiques, politiques et sociaux arrêtés doivent être viables à long terme. Nous avons aidé à amener le Samoa-Occidental à l'indépendance et les îles Cook à l'autonomie, dans des conditions pleinement conformes aux objectifs de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et nous aidons nos autres territoires encore non autonomes, c'est-à-dire Nioué et les îles Tokélaou, à progresser aussi rapidement que le permettent la situation et les désirs de leurs populations. Il sera nécessaire de chercher avec un esprit ouvert les solutions devant s'appliquer à des circonstances particulières, afin de répondre aux besoins de Nioué, des îles Tokélaou, et aussi des autres archipels isolés du Pacifique, dont peu ont une population ou des ressources importantes. Ma délégation estime que les Commissions et Comités de cette assemblée feraient bien, lorsqu'ils s'occupent du Pacifique, de se soucier un peu moins des dogmes et un peu plus des problèmes pratiques qui se posent. Nous ne devrions pas chercher à couler la structure et le rythme de développement des territoires du Pacifique dans un moule rigide. Il faut vous montrer mieux disposés à comprendre les problèmes particuliers des tout petits territoires, comme d'ailleurs ceux des territoires relativement plus étendus, comme les îles Fidji, la Papouasie et la Nouvelle-Guinée.

138. Dans cet esprit, la délégation de la Nouvelle-Zélande a lu avec un grand intérêt les conclusions qui apparaissent dans le rapport annuel du Secrétaire général et où celui-ci attire l'attention sur la question du statut futur des micro-Etats, c'est-à-dire de "ces entités exceptionnellement petites par leur superficie, leur population et leurs ressources humaines et économiques, et qui accèdent actuellement au statut d'Etat indépendant". [A/6701/Add.1, par. 163]. Il n'est pas nécessairement vrai que les intérêts et les objectifs de ces peuples et ceux de cette organisation soient toujours servis par une expansion illimitée de l'indépendance souveraine et d'une appartenance à part entière aux Nations Unies. Dans certains cas, l'indépendance sans appartenance aux Nations Unies ou l'indépendance dans le cadre d'une libre association avec un Etat existant peuvent convenir.

139. Ce bref exposé, qui portait sur certaines des questions d'actualité, ne peut laisser subsister aucun doute que la paix est dangereusement menacée dans plusieurs parties du monde. Notre premier souci doit être de voir ce que cette organisation peut faire pour réduire ces menaces. Mais ce ne peut être non plus notre souci exclusif. Ainsi que le Président de cette assemblée l'a lui-même relevé dans son discours d'ouverture,

"le problème de la paix, de la sécurité, est indissolublement lié à la satisfaction des aspirations légitimes de la plus grande partie de l'humanité vers le bien-être et le progrès" [1560ème séance, par. 71].

140. En l'absence de sécurité physique, le bien-être national et international est en danger. En l'absence de progrès économique, la sécurité nationale et internationale est en danger. Il existe un lien direct entre bien-être économique national et aptitude à honorer les obligations découlant de l'appartenance aux Nations Unies. Les conditions matérielles dans lesquelles vit chaque pays fixent les limites dans lesquelles il peut jouer son rôle dans les programmes économiques et sociaux de notre organisation, ainsi que dans les plans plus vastes des Nations Unies pour renforcer la paix.

141. Pour de nombreux pays — mais pour aucun, peut-être, plus que pour la Nouvelle-Zélande — la santé économique dépend de la possibilité d'exporter un petit nombre de produits de base à des prix équitables. Les pays qui dépendent dans une large mesure de leurs exportations de produits de base — et cela inclut, à côté du mien, la presque totalité des pays en voie de développement — ont de gros problèmes à résoudre pour gagner un accès raisonnable aux marchés internationaux. Les conditions restrictives d'accès, qui ne sont actuellement que trop fréquentes, limitent sévèrement les possibilités d'écoulement et, pour de nombreux produits de base, provoquent des cours exagérément bas sur les marchés qui restent accessibles. Le quart environ du revenu national de la Nouvelle-Zélande et la presque totalité des revenus que nous tirons de l'exportation proviennent de la vente à l'étranger de trois produits seulement: la laine, la viande et les produits laitiers, qui sont tous des produits de base. Depuis le début de 1966, la chute des cours dans ces secteurs a aggravé de quelque 10 p. 100 les termes de l'échange pour la Nouvelle-Zélande. Cela a, évidemment, gravement touché notre économie, et en particulier notre balance des paiements.

142. Permettez-moi, arrivé à ce point, de dire quelques mots de la situation dans laquelle se trouve le Samoa-Occidental. L'Assemblée sait qu'en vertu d'un traité d'amitié signé entre la Nouvelle-Zélande et l'Etat indépendant du Samoa-Occidental, mon pays est chargé, de temps à autre, à la demande du Samoa-Occidental, de présenter son point de vue dans les organismes internationaux. Le Gouvernement du Samoa-Occidental nous a ainsi prié de faire état ici des préoccupations croissantes qui sont les siennes à constater l'absence continue de progrès dans les tentatives pour réaliser une certaine stabilité dans le commerce mondial des produits de base.

143. Il y a huit mois les Samoans ont souffert d'un ouragan dévastateur, ce qui a eu pour résultat de diminuer considérablement leurs exportations; en fait celles-ci ne sont pas encore remontées aux niveaux qu'elles avaient atteint auparavant. De manière tout à fait imprévue, les prix du cacao, l'un des trois principaux produits d'exportation du Samoa, ont été satisfaisants au cours des deux dernières années, ce qui a beaucoup aidé ce pays dans sa lutte pour ramener son agriculture au niveau d'avant l'ouragan. Malheureusement, les prix du coprah sont loin d'avoir été aussi satisfaisants. L'histoire du commerce du Samoa, en ce qui concerne ces deux produits, a été caractérisée par de violentes fluctuations de prix. Certaines indications laissent prévoir maintenant

que les producteurs et les consommateurs de cacao sont disposés à renouveler leurs efforts pour négocier un accord sur le cacao, et ces nouvelles ont été bien accueillies. Le Samoa-Occidental, petit pays en voie de développement, qui doit faire face à de graves problèmes financiers, a souffert autant que quiconque de l'instabilité du commerce mondial. Il se tourne vers les grands pays qui peuvent exercer une plus grande influence sur le cours du commerce international pour que ces puissances s'efforcent d'assurer une stabilité des prix dont les producteurs agricoles des pays en voie de développement ont tant besoin.

144. Mon gouvernement pense depuis longtemps qu'une méthode d'approche coordonnée sur le plan international est indispensable en ce qui concerne les produits de base. Nous estimons également que seule une telle méthode permettra de satisfaire aux besoins d'un monde affamé, étant donné que nous devons œuvrer ensemble pour une utilisation rationnelle des ressources alimentaires. Au GATT, la Nouvelle-Zélande a donc essayé d'assurer la conclusion d'un accord général dans le domaine des produits laitiers au cours des négociations dites "Kennedy Round". Cependant, les problèmes agricoles ont été laissés de côté dans une large mesure lors des dernières étapes des entretiens de Genève, et la Nouvelle-Zélande, tout comme d'autres exportateurs de produits agricoles, doit exprimer sa profonde déception des résultats obtenus. Cet objectif demeure cependant, et la Nouvelle-Zélande recherche activement les bases d'un accord négocié sur les produits laitiers qui tiendrait compte de la nécessité d'une action concertée de la part des pays développés dans le domaine de l'aide alimentaire.

145. La Nouvelle-Zélande regretterait profondément que la chute de nos termes d'échange vienne limiter nos possibilités de contribuer, comme nous le voudrions, à de précieux programmes internationaux. Nous le regretterions d'autant plus que nous estimons qu'il doit y avoir non pas moins mais plus de coopération internationale dans tous les domaines d'action. Les petits pays — la Nouvelle-Zélande figure parmi ceux-là — ont des raisons toutes spéciales de le savoir. Cette connaissance figure au cœur même de notre charte, qui nous montre la voie que nous devrions tous essayer de suivre. La plus grande partie de notre activité internationale se déploie, bien entendu, en dehors des Nations Unies. Ce qui est important, c'est que nos activités, où qu'elles aient lieu, soient conformes à la Charte et qu'elles en servent les objectifs. Il est certainement possible de faire dans ce sens un effort plus délibéré.

146. Si les Membres des Nations Unies ont le devoir de veiller à ce que leur politique en dehors de notre organisation réponde aux objectifs de la Charte, de même ont-ils l'obligation de veiller à ce que leur action au sein de l'Organisation ait un caractère constructif, pratique et réaliste. Les Nations Unies ne devraient pas simplement s'interposer entre les parties à un conflit; la Charte leur fait l'obligation de rechercher une solution concertée par leurs propres actes. Les Nations Unies ne devraient pas simplement mobiliser des majorités à l'appui de propositions qui ne peuvent pas être appliquées et qui ne semblent pas tenir compte des réalités dans le monde où nous

vivons. Les Nations Unies ne devraient pas se borner à adopter des résolutions déclamatoires qui ne tiennent guère compte de leurs moyens des incidences financières et des conséquences de leur application.

147. J'ai présenté à grands traits les principaux facteurs qui guident mon gouvernement à l'égard de certains problèmes importants d'aujourd'hui. Les principes fondamentaux de la politique et des actes de la Nouvelle-Zélande sont: l'appui accordé aux objectifs de la Charte des Nations Unies, la résistance à l'agression, la défense des droits des petits Etats, la participation aux arrangements de sécurité collective et l'assistance aux autres pays dans leur développement économique et social. Comme par le passé, nous continuerons à nous laisser guider par ces principes.

148. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant du Danemark, qui désire exercer son droit de réponse.

149. M. BORCH (Danemark) [traduit de l'anglais]: Au cours de la séance de l'Assemblée, hier après-midi [1587ème séance], le Secrétaire d'Etat du Libéria a déclaré que les exportations vers la Rhodésie de l'Association européenne de libre échange — à l'exclusion du Royaume-Uni — avaient augmenté de façon substantielle au cours de la première partie de cette année. Après la déclaration déjà faite par le représentant de la Suède [1587ème séance], et pour préciser les choses, je tiens à dire, au nom des délégations de la Finlande, de la Norvège et du Danemark, que non seulement ces trois pays ont fidèlement mis en œuvre la résolution du Conseil de sécurité du 16 décembre 1966 [232 (1966)] imposant des sanctions obligatoires à la Rhodésie du Sud,

mais qu'ils ont également, dès le début, donné suite à la résolution non obligatoire du Conseil de sécurité de novembre 1965 [217 (1965)].

150. Le PRESIDENT: Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande, qui désire exercer son droit de réponse.

151. M. TONGYAI (Thaïlande) [traduit de l'anglais]: Ma délégation a demandé à prendre la parole afin de présenter une observation à la suite d'une déclaration injustifiée faite hier par le représentant du Cambodge [1587ème séance]. Ses remarques injustifiées, qui sont pure invention, constituent une nouvelle présentation de la campagne traditionnelle lancée par le Cambodge, campagne d'accusations fausses et non étayées contre mon pays.

152. Il est regrettable que le représentant du Cambodge n'ait pas su se mettre à la hauteur des nouvelles tendances de son maître, qui commence à être plus conscient des menaces et des dangers qu'amène une coopération trop étroite avec le grand frère du Nord et le voisin envahissant qu'est le Viet-Nam du Nord. Le représentant du Cambodge ferait beaucoup mieux, avant de reprendre les vieilles accusations usées, de demander de nouvelles instructions au prince Sihanouk, à Phnom Penh, et de se pénétrer de l'esprit nouveau qui semble souffler dans son pays.

153. Dans ces circonstances, ma délégation lui accorde le bénéfice du doute et passera sous silence la complicité cambodgienne avec les agresseurs nord-vietnamiens et autres activités hostiles et illégales contre ses voisins pacifiques d'Asie, dont le Cambodge est clairement responsable.

La séance est levée à 13 heures.